

échange de sa volonté qu'il ne céda jamais », on ne saurait l'accuser de défendre par faiblesse la cause de la modération. Après avoir combattu l'avis des évêques qui paraissaient introduire la politique dans la religion, on le verra, avec un courage alors trop rare, résister à Napoléon, qui voudra subordonner la religion à la politique. Hardi d'ailleurs au besoin, autant que calme, initiateur en théologie comme en politique, à la fois ancien et moderne, dînant un jour chez Talleyrand malgré sa répugnance, entrant dans le conseil de l'université et dans la commission des conciles, moraliste, polémiste, journaliste à ses heures, capable, par sa science acquise, par une facilité et une clairvoyance étonnantes, de suffire à une immense correspondance, toujours présent là où l'appellent les intérêts de l'Église, occupé naguère dans les années terribles à étayer ses ruines, bientôt, quand le calme succédera à la tempête, l'un des premiers ouvriers accourus pour rebâtir, conseillant aux évêques leur démission pour assurer le succès du Concordat, inspirant les nouveaux choix, le seul enfin dans le clergé de qui Napoléon acceptera la vérité, parce qu'il verra en lui une raison égale au désintéressement et à la piété, un conducteur d'hommes et un caractère : M. Emery, tout en restant dans la pénombre, exerça, aux années les plus agitées de notre histoire, une sorte d'hégémonie ecclésiastique, toute faite de persuasion, d'estime, de vénération, d'hommages rendus à la vertu, à la fermeté conciliante, à la sagesse, à la supériorité intellectuelle et morale.

Il fallait de tels hommes pour inspirer le clergé et lui épargner des erreurs de tactique dont les conséquences pouvaient être désastreuses pour la cause catholique. Ils avaient à invoquer pour leur thèse le spectacle d'une religion qui renaissait de toutes parts, en dehors de tout secours humain, de toute intervention royale, de tout appui gouvernemental. Les souvenirs tout récents de la

Constituante rappelaient aux évêques, aux prêtres, avec quelle facilité et quelle rapidité l'Église avait été dépouillée de ce qui ne tenait point essentiellement à sa mission divine. Sa situation politique et ses prérogatives de premier ordre de la nation, les biens, patrimoine magnifique, qu'elle avait acquis à travers les siècles, son privilège même de religion d'État, tout ce décor extérieur qui faisait autour de son front une brillante parure mêlée de quelques taches, tout cela avait sombré en un clin d'œil, en quelques séances, sous un simple vote de la majorité. Et c'en était fait pour toujours. Du reste, le clergé de France, par sa dignité en présence de la spoliation dont il était victime, par le courage, la force d'âme que nous lui avons vu déployer dans les épreuves et les privations de l'exil prouva qu'il était au-dessus de la faveur des hommes.

La majorité a continué à légiférer. Par la constitution civile du clergé elle a voulu organiser une église nationale. Mais, comme la Révolution entraînait manifestement ici dans le domaine spirituel, elle a fini par échouer, malgré toute sa puissance, malgré toute la pression et toutes les violences exercées contre les prêtres. La Convention a été plus loin, elle a décrété l'abolition du culte. Ce culte, elle a pu l'atteindre dans ses temples qu'elle a détruits ; mais comme la foi a un refuge inviolable dans la conscience où aucune puissance humaine ne peut pénétrer, il a suffi d'un peu de calme après la tempête pour voir se rouvrir des sanctuaires sur toute la surface du territoire. Nous avons assisté à cette renaissance religieuse. Cette grande expérience a duré six ans, sous une république, sous un régime de séparation de l'Église et de l'État, sous une législation ombrageuse et trop souvent encore persécutrice. Les gouvernements, les parlements, Constituante, Législative, Convention, Directoire, avaient enlevé à l'Église tout ce que lui avaient donné les hommes,

tout ce qu'ils purent lui retirer, jusqu'aux pierres de ses sanctuaires, jusqu'aux autels du sacrifice, et voilà que le peuple, voilà que les fidèles lui rendaient, lui rapportaient le seul bien qui lui soit absolument nécessaire, et qu'aucune puissance humaine ne saurait lui ravir : la foi du croyant.

A la fin du XVIII^e siècle, la royauté, pour laquelle nombre d'évêques ont plus ou moins combattu, liant imprudemment la religion à sa cause, semble perdue. Par contre, la religion, livrée à ses seules forces, malgré tous les pouvoirs humains, a repris manifestement possession de la France. Dans le cours de la Révolution, l'épiscopat, attentif aux événements qui devaient, pensait-il, ramener la monarchie, et avec la monarchie l'Église, n'avait pas assez aperçu, derrière la scène politique où paraissaient et disparaissaient chaque jour tant de figurants grotesques ou terribles, le mouvement des esprits d'où devait sortir, en dehors des gouvernements et malgré eux, la renaissance chrétienne qu'ils ne croyaient possible qu'avec ses princes tant aimés, la puissance de résurrection que la religion porte en elle, en dehors de tout secours humain. D'autres hommes que les prêtres, leurs persécuteurs, les conventionnels, les thermidoriens, les gens du Directoire, ceux qui seraient tentés de les imiter, trouveraient aussi à s'instruire à cette grande expérience. Elle apporte une confirmation éclatante à ces maximes du grand Frédéric qu'il ne faut pas « se mêler de la foi des peuples », que « la religion est une ancienne machine qui ne s'usera jamais ¹ ».

La question du culte soulevée avec tant de violence par la Révolution va donc être tranchée par la vitalité même de l'idée religieuse qui a repris possession de la France et qui l'a conduite au Concordat. Il était malheureusement

1. Ernest LAVISSE, *Le Grand Frédéric avant l'avènement*, 1893, in-8°, p. 134.

un autre problème qui n'était pas résolu, c'est celui de la Révolution elle-même. Nous l'avons vu, le clergé y était entré avec enthousiasme et en était sorti avec horreur. Quelques esprits, tels que M. Émery, avaient regretté l'emballement des premiers jours et plus encore les cris de guerre et de malédiction des années sombres. N'ayant pas quitté la France, ils la voyaient absolument réfractaire à toute tentative de retour à l'ancien régime ; ils avaient, durant le cours des événements, assisté à de terribles colères, à des massacres, contre les prêtres accusés d'hostilité à la Constitution ou de projets de contre-Révolution ¹. Aussi ne cessèrent-ils de multiplier leurs efforts, leurs supplications, pour empêcher le clergé de se mettre en travers de la nation, d'ajouter une barrière politique à tous les autres obstacles que l'Église était obligée de vaincre pour sortir de ses ruines. Ces conseils furent suivis dans l'intérieur de la France par la masse du clergé qui se renferma exclusivement dans l'apostolat des âmes, et qui, sous le Consulat, finit par se ranger à la promesse de fidélité à la Constitution.

Mais si, en fait, la trêve, la paix même semblaient conclues, la question de principe restait posée. Un observateur sagace pouvait écrire : « Les évêques, comme les prêtres, se trouvent divisés sur toutes les questions que la Révolution a fait naître ². » Chose étrange, ces paroles, qui datent de 1800, auraient pu être dites cent ans plus tard, en 1900, c'est-à-dire, hier. La même diversité règne encore

1. Ce fut l'éternel refrain, non seulement sous le Directoire, mais aussi sous la Convention. Tallien dénonçait dans un rapport, le 25 octobre, la veille même de la clôture de la Convention, « les intrigues employées pour détruire la liberté, anéantir l'égalité... Depuis six années les prêtres, les nobles, se sont ligués contre la Révolution française... Les émigrés, les prêtres réfractaires rentrent en foule, et la contre-révolution se prépare. » Trois jours auparavant, le 22 octobre, M. Emery, dans une lettre à M. Duclaux, déplorait que le refus des serments politiques par les prêtres eût contribué à les faire passer pour des « ennemis irréconciliables de la république ».

2. SAUSSOL, *op. cit.*, II, 42.

dans les jugements portés sur la Révolution. Depuis un siècle que le clergé l'interroge, il ne semble pas être parvenu à percer le mystère de ce sphinx, ni à calmer ses propres terreurs. Est-ce vraiment un monstre sorti de l'enfer dont il faut se détourner avec horreur? Doit-on condamner en bloc toute l'œuvre de la Révolution comme satanique, ou n'y a-t-il pas lieu de distinguer, comme on l'a dit, sous peine de tout confondre et de se briser contre une force irrésistible? J'observe que l'égalité proclamée par elle entra facilement et définitivement dans les faits par l'abolition des privilèges et des ordres, par la nuit du 4 août, par l'égalité devant l'impôt, la justice, les charges publiques, et autres dispositions légales que le Code civil allait consacrer sans retour.

Le règne de la liberté devait être plus discuté. Elle finit par déplaire et sombrer après avoir enivré la France. Mais elle devait renaître, car elle est immortelle. Le clergé avait contribué à l'établir, et néanmoins on put se demander, à sa volte-face à partir de 1792, s'il n'y avait pas à opter pour lui entre l'Évangile et les principes de 89, alors que le bon 89 est sorti de l'Évangile¹. Cette alternative, que des esprits calmes et clairvoyants, les Émery, les Bausset, ne voulurent jamais accepter pendant la Révolution, posée parfois à nouveau et non sans grave imprudence, allait ressusciter au XIX^e siècle, entre l'Église et la société moderne, les malentendus terribles que nous avons constatés dans les huit dernières années de la Révolution. Il semble enfin que la lumière se fasse

1. « L'idée religieuse est la condition ou plutôt le fondement de ce qu'on enveloppe sous le nom de *Droits de l'homme*. » Ferdinand BRUNETIÈRE. — « C'est certainement le christianisme qui a fondé les droits de l'homme. Je l'ai assez répété, et ce qui m'assure davantage, c'est que Taine l'avait dit avant moi, et ce qui m'assure plus encore, c'est que Montesquieu l'avait dit bien avant Taine... C'est le christianisme qui a établi la distinction entre le temporel et le spirituel et qui a soustrait le spirituel à l'État, et qui, en ce faisant, a fondé les droits de la conscience humaine et les droits de l'homme. » E. FAGUET. (*Le Libéralisme*, 1902, pp. 320, 331.)

dans tous les esprits à l'école des événements. La liberté apparaît comme le bien essentiel de l'Église et le seul champ de bataille où elle puisse rallier une majorité capable de lui assurer l'exercice de son divin ministère.

Aussi M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, était-il un précurseur lorsqu'il écrivait à Pie VI, le 3 mai 1791, au nom des évêques de la Constituante : « Il n'était pas dans notre pensée de favoriser un pouvoir arbitraire. *Nous avons désiré établir le véritable empire de la liberté publique.* » Dans l'histoire rapide que nous venons de faire d'une très grande époque, quand est-ce que l'Église de France s'est montrée à nous sous son plus beau jour? C'est sans doute dans ses luttes contre la constitution civile du clergé, parce que sa résistance empêcha l'établissement d'une Église d'État, c'est-à-dire d'une Église avilie, jouet de tous les caprices du gouvernement, parce que les combats pour la conscience ont la grandeur de tout ce qui touche à l'âme; c'est encore dans la reprise de possession, dans la conquête religieuse du pays en dehors de tous les pouvoirs humains, par la seule force de l'Évangile. Mais après cet apostolat triomphant, après cette résistance irrésistible à l'oppression de sa foi, là où nous aimons surtout à suivre le clergé durant la Révolution, c'est en 1789, c'est à la Constituante, s'associant à la nation dans l'enfantement de la liberté. Rien ne peut faire, car tel est le témoignage irrécusable de l'histoire, que la liberté ait été fondée sans lui. Il saura empêcher, en y restant fidèle, qu'elle ait été fondée contre lui.